



Série sur le processus d'étiquetage

LPS2011-03

# Lignes directrices pour la conception d'étiquettes de marché pour les produits antiparasitaires à usage domestique

*(also available in English)*

**Le 16 juin 2011**

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications  
Agence de réglementation de  
la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
2720, promenade Riverside  
I.A. 6604-E2  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : [pmra.publications@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra.publications@hc-sc.gc.ca)  
[santecanada.gc.ca/arla](http://santecanada.gc.ca/arla)  
Télécopieur : 613-736-3758  
Service de renseignements :  
1-800-267-6315 ou 613-736-3799  
[pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca)

Canada 

ISSN : 1925-329X (imprimée)  
1925-3303 (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-20/2011-3F (publication imprimée)  
H113-20/2011-3F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

## Table des matières

1.0	Contexte .....	1
2.0	Introduction.....	2
2.1	<i>Consumer Labeling Initiative</i> de la United States Environmental Protection Agency ..	3
2.2	Groupes cibles canadiens.....	4
2.3	Approche utilisée pour l'élaboration des recommandations.....	4
3.0	Encadrés, tableaux et espace blanc .....	4
3.1	Encadrés.....	4
3.2	Tableaux.....	5
3.3	Espace blanc .....	5
4.0	Paragraphe modifiés.....	6
5.0	Listes à puces et étapes numérotées.....	6
5.1	Listes à puces .....	6
5.2	Étapes numérotées .....	7
6.0	Police .....	7
6.1	Style de caractère .....	8
6.2	Taille .....	8
6.3	Titres .....	10
6.4	Majuscules et minuscules .....	10
7.0	Contraste des couleurs .....	11
8.0	Pictogrammes et dessins .....	12
8.1	Pictogrammes.....	12
8.2	Dessins.....	13
9.0	Disposition normalisée .....	14
10.0	Limitations .....	14
11.0	Résumé des recommandations.....	14
12.0	Mise en œuvre.....	16
	Liste des abréviations.....	17
Annexe I	Comparaison de la taille des caractères en Arial et Times New Roman .....	19
Annexe II	Comparaison de la taille des caractères utilisée pour le titre et le corps du texte en Arial et Times New Roman.....	21
Annexe III	Texte noir constant sur des fonds de différentes couleurs.....	23
Annexe IV	Caractères de couleurs différentes sur un fond constant.....	25
	Références.....	27

Le présent document a pour objet de présenter des lignes directrices à l'industrie et aux autres parties intéressées à l'élaboration d'étiquettes de produits antiparasitaires destinées au marché canadien. Il explique comment rendre un texte lisible et des graphiques compréhensibles sur les étiquettes de marché des produits antiparasitaires à usage domestique.

## 1.0 Contexte

La *Loi sur les produits antiparasitaires* vise d'abord à protéger la population et l'environnement contre les risques associés à l'utilisation de produits antiparasitaires. Les étiquettes des produits antiparasitaires sont censées jouer un rôle essentiel à cet égard en communiquant les informations que l'utilisateur doit connaître.

Les étiquettes des produits antiparasitaires indiquent ce contre quoi le produit est censé lutter, comment le produit peut être utilisé sans risque, comment il doit être éliminé, et ce qu'il faut faire en cas d'urgence. Elles fournissent également des informations sur les dangers et donnent des conseils pratiques pour l'atténuation des risques (par exemple, équipement de protection individuelle, conditions d'entreposage, zones tampons et habitats vulnérables). Pour cette raison, les étiquettes doivent être conçues de façon à être faciles à lire et à comprendre.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement sur les produits antiparasitaires*, toutes les informations exigées sur l'étiquette doivent être clairement lisibles et indélébiles. De même, le *Consolidated Federal Regulations* 40 CFR 156.10 (a)(1)(2) de la United States Environmental Protection Agency (EPA) exige que tout le texte de l'étiquette apparaisse sur un fond clair et nettement contrasté, et qu'il ne soit pas masqué ni surchargé.

De plus, les informations présentées sur les étiquettes de pesticides doivent être suffisamment proéminentes; elles ne doivent pas sembler être d'importance secondaire ni être masquées par d'autres éléments de l'étiquette. Conformément au paragraphe 23(2) du *Règlement sur les produits antiparasitaires*, des dessins ou symboles liés au produit antiparasitaire peuvent figurer sur l'étiquette de marché à condition de ne pas masquer les renseignements exigés ni d'en d'obscurcir le sens.

Ce document vise à guider les demandeurs et les titulaires pour la conception du texte et des graphiques des étiquettes de produits antiparasitaires là où aucune instruction n'était donnée avant. Il recommande des façons de veiller à ce que le texte de l'étiquette soit facilement lisible et que les pictogrammes soient compréhensibles. L'ARLA utilisera ce document pour vérifier les étiquettes de marché dans le cadre d'exercices de vérification, et lorsque les étiquettes de marché sont expressément demandées pour le renouvellement de l'homologation.

## 2.0 Introduction

En 2002, le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides<sup>1</sup> a recommandé que les étiquettes des produits antiparasitaires à usage domestique pour les pelouses et les jardins soient améliorées afin que les consommateurs comprennent mieux les informations qui y figurent. Le Comité a aussi conseillé que les améliorations s'inspirent des recommandations formulées dans le cadre de la *Consumer Labeling Initiative* (CLI) de l'EPA. En conséquence, ce document s'applique aux produits antiparasitaires à usage domestique seulement.

La CLI, ainsi que d'autres études sur les étiquettes réalisées ailleurs dans le monde, montrent que des diagrammes, graphiques, symboles ou images peuvent aider à la transmission du message dans de nombreux cas (*Label Review Manual*, EPA, 2003). Cependant, les éléments graphiques doivent être utilisés avec prudence pour s'assurer qu'ils communiquent l'information voulue. Ce document offre des recommandations pour la création de pictogrammes et de graphiques qui complètent le texte. L'utilisation de couleurs sur les étiquettes et de graphiques normalisés pour les principaux symboles de danger feront l'objet d'un projet de directive lorsque la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sera proposée au Canada.

Le présent document est l'un de trois projets de documents d'orientation visant à améliorer la lisibilité et la compréhensibilité des étiquettes de pesticides. Il recommande des façons d'améliorer la lisibilité des étiquettes de marché. Une étiquette de marché est une étiquette qui correspond au texte approuvé de l'étiquette, et à laquelle ont été ajoutés des éléments graphiques ou des symboles qui se rapportent au produit antiparasitaire. Un autre document recommande des façons d'améliorer la compréhensibilité des énoncés concernant l'usage. Un troisième document présente des lignes directrices pour la conception d'étiquettes de marché claires dans le cas où les dimensions d'un produit font qu'il est difficile pour les demandeurs et les titulaires d'inclure tous les éléments de texte obligatoires sur l'étiquette.

Les étiquettes de pesticides sont de différentes formes et tailles, ce qui fait que toutes les recommandations contenues dans ce document peuvent ne pas s'appliquer à toutes les étiquettes. Quoiqu'il en soit, ces recommandations doivent être prises en considération dans la mesure du possible, en conformité avec les exigences légales et réglementaires de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et du *Règlement sur les produits antiparasitaires*. La mise en œuvre des recommandations contenues dans ce document est l'occasion pour l'industrie de volontairement améliorer la lisibilité des étiquettes et de démontrer sa gestion responsable des produits.

Dans ce document, les recommandations sont présentées en liste à puces, comme il est montré dans l'exemple suivant :

---

<sup>1</sup> Sous-comité sur l'étiquetage des produits du Groupe de travail sur les pelouses saines.

## Recommandations pour les éléments de l'étiquette

- Présentées en liste à puces.
- Avec le moins de mots possible.

### 2.1 *Consumer Labeling Initiative* de la United States Environmental Protection Agency

L'un des principaux objectifs de la CLI de l'EPA était d'améliorer la compréhension des étiquettes des produits ménagers par les consommateurs, en particulier les informations relatives à la santé et à l'environnement, ainsi que les informations sur l'usage sécuritaire. Partenariat volontaire et coopératif, la CLI a réuni des organismes gouvernementaux (au niveau du pays, des États et des municipalités), l'industrie et d'autres parties intéressées travaillant à l'amélioration des étiquettes pour tout un éventail de produits de consommation. L'initiative touchait les pesticides destinés à un usage résidentiel extérieur, les insecticides destinés à un usage intérieur et les nettoyants ménagers pour surfaces dures.

La phase I de la CLI a consisté en une étude quantitative, en une recension des articles publiés sur le sujet et en une analyse des nombreux commentaires formulés par les intéressés. Des recommandations de cette phase étaient utilisées pour préparer une enquête statistiquement représentative de l'attitude, du comportement et de la compréhension des consommateurs en relation avec les étiquettes, en vue de la phase II.

La conclusion, inspirée des résultats détaillés de la phase II de la CLI, a été que les étiquettes des insecticides destinés à un usage intérieur remplissaient tout à fait leur rôle, et que des changements progressifs visant à les simplifier et à en faciliter la lecture devraient être testés. Il a également été conclu que les étiquettes des pesticides destinés à un usage extérieur étaient plus complexes et moins souvent suivies, et que, par conséquent, les consommateurs les connaissaient moins bien. Pour cette raison, ces étiquettes devraient aussi être simplifiées, et leurs informations devraient être disposées autrement afin d'être plus faciles à lire.

Les conclusions de la phase II ont constitué l'essentiel des recommandations relatives à la modification du texte et de la forme des étiquettes que l'EPA a commencé à formuler dans les *Pesticide Registration Notices*, dans les *Federal Register Notices* et d'autres façons en 1998. Certaines recommandations ont été directement incorporées dans la 3<sup>e</sup> édition du *Label Review Manual* de l'EPA (2003).

Les changements recommandés dans le cadre de la CLI qui peuvent s'appliquer à la conception des étiquettes au Canada comprennent l'utilisation de :

- puces plutôt que de longs blocs de texte;
- plus d'espaces laissés en blanc;
- plus de tableaux et de graphiques, selon le cas;
- listes numérotées d'étapes lorsqu'une séquence d'actions est nécessaire.

## 2.2 Groupes cibles canadiens

En 2007, l'ARLA a proposé les énoncés d'étiquettes de la CLI et des variantes de ces énoncés en langage simple à un échantillon transversal de Canadiens réunis en groupes cibles à la grandeur du pays (Santé Canada, 2007a). Durant ces consultations, des suggestions pour l'amélioration de la présentation des informations sur les étiquettes ont été aussi reçues.

Les suggestions des participants pour améliorer la conception des étiquettes étaient semblables. Le grand public et les leaders d'opinion ont suggéré d'utiliser la couleur, le gras et le soulignement pour mettre en évidence les informations essentielles; le style télégraphique (phrases courtes) si possible; une taille de police qui facilite la lecture. Le groupe des agriculteurs a suggéré d'utiliser un mode de communication plus concis, comme des listes à puces, un nombre minimal de mots, et des tailles de police suffisamment grandes.

## 2.3 Approche utilisée pour l'élaboration des recommandations

Quatre sources d'information ont été principalement utilisées pour la préparation des recommandations contenues dans ce document. Les recommandations formulées dans le cadre de la CLI de l'EPA ont été considérées, ainsi que les conclusions des groupes cibles organisés au Canada (Santé Canada, 2007a). Les exigences techniques pour la présentation des informations sur les matières dangereuses définies dans le *Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation* (2001) [(RPCCC, 2001)] ont aussi été prises en considération, de même que les exigences relatives à l'étiquetage des pesticides dans *The Labeling Handbook*, publié par le Pesticides Safety Directorate du Royaume-Uni. Les autres sources utilisées sont aussi indiquées.

## 3.0 Encadrés, tableaux et espace blanc

### 3.1 Encadrés

Lors de la phase II de la CLI de l'EPA, les membres des groupes de discussion ont estimé qu'encadrer le texte d'une bordure serait un changement positif à apporter à la manière dont les étiquettes sont conçues. Les participants ont dit qu'un encadré aurait un impact visuel parce qu'il attirerait le regard vers cette partie d'un contenant. Leur avis était que les consommateurs considéreraient l'information dans le cadre comme étant la plus importante, par exemple le mode d'emploi, les mises en garde et les informations relatives aux premiers soins. Pour les participants, les encadrés disposés verticalement semblaient avoir un impact visuel plus grand que les encadrés disposés côte à côte.

Encadrer les informations relatives aux premiers soins a été perçu comme une idée particulièrement intéressante pour les participants, ses avantages étant les suivants :

- les informations sont faciles à lire;
- une réponse simple est donnée à un problème;
- les informations sont faciles à distinguer des autres éléments importants de l'étiquette;
- un impact visuel est obtenu;
- il y a plus d'espace blanc autour du texte.

Les membres des groupes de discussion de la CLI estimaient que seules les informations les plus importantes sur un produit devraient être encadrées, afin que leur consultation soit rapide et simple, et que le fait d'avoir trop d'encadrés sur une étiquette pouvait diluer l'impact visuel.

### **3.2 Tableaux**

Selon les données de la CLI de l'EPA, lorsque des informations nombreuses et compliquées doivent figurer sur une étiquette, une forme tabulaire pourrait faciliter la consultation. Les conclusions ont révélé que les tableaux d'au moins deux rangées et de trois colonnes au maximum sont préférables. Elles ont aussi indiqué que le style et la taille des caractères dans le tableau devaient être de préférence les mêmes que sur le reste de l'étiquette.

Le *Label Review Manuel* de l'EPA (2003) présente les informations relatives aux premiers soins sous forme tabulaire pour illustrer l'utilisation de tableaux. Il recommande aux titulaires de s'assurer que les tableaux contiennent les données requises, sont faciles à lire, et que les différents types d'informations sont clairement divisés ou discernables.

### **3.3 Espace blanc**

Selon Singer et coll. (2003), l'espace blanc est la superficie vide autour et entre les éléments d'une page et qui sert :

- autour d'une page, à encadrer les informations;
- entre les phrases, à les séparer l'une de l'autre;
- entre les paragraphes, à distinguer une idée de l'idée suivante;
- autour des titres et informations importantes, à faire ressortir leur importance;
- autour des graphiques, à accroître leur clarté.

L'utilisation généreuse de cet espace pour séparer les différents éléments d'une étiquette peut contribuer à rendre le texte plus lisible.

#### **Recommandations pour les encadrés, les tableaux et l'espace blanc**

- Les encadrés et tableaux devraient être utilisés afin d'attirer l'attention de l'utilisateur sur les parties les plus importantes de l'étiquette comme les instructions de premiers soins, les mises en garde ou le mode d'emploi.
- Les encadrés devraient être disposés verticalement sur les aires d'affichage des étiquettes.
- Le style et la taille des caractères dans les encadrés et les tableaux devraient être les mêmes que sur le reste de l'étiquette.
- Les informations présentées en tableaux devraient être clairement divisées et ne devraient idéalement pas avoir plus de trois colonnes.
- L'espace blanc devrait être utilisé aussi généreusement que possible sur les étiquettes, quelle que soit leur taille, et aussi entre les lignes de texte pour que les lettres ne se touchent pas.



## 4.0 Paragraphes modifiés

Le texte des paragraphes modifiés apparaît sous la forme d'une série de phrases complètes avec sous-titres, listes numérotées, etc., le but étant que l'information soit plus facile à trouver. Le *Label Review Manual* de l'EPA (2003) indique que si des paragraphes doivent être utilisés, les titulaires devraient essayer d'aider le lecteur en incluant des sous-titres ou en mettant en évidence les mots ou phrases clés, etc.

Un exemple de la manière dont un paragraphe modifié est utilisé pour un mode d'emploi est donné ci-après :

PUCES : Vaporiser sur la litière des animaux domestiques et aux endroits où ils se reposent. PUNAISES : Démonter les lits. Vaporiser sur les cadres, sommiers, joints et matelas en portant une attention particulière aux coutures et aux piqués, lattes de parquet, plinthes et moulures. À L'EXTÉRIEUR SUR LES FLEURS ET BUISSONS : Vaporiser lentement d'un mouvement circulaire, à une distance de 30 à 45 cm des plantes.

### Recommandations pour les paragraphes modifiés

- Les sous-titres devraient être utilisés pour organiser clairement les longs paragraphes.
- Des mots et des phrases devraient être mis en évidence afin d'aider le lecteur à repérer les informations essentielles.

## 5.0 Listes à puces et étapes numérotées

### 5.1 Listes à puces

Les participants à la CLI ont exprimé une préférence pour les mises en garde qui apparaissent sous forme de listes à puces, chaque élément de la liste étant limité à une ligne de texte. Les données de la CLI ont montré que les informations présentées sous forme de listes à puces (énoncés d'une ligne) sont plus faciles à lire que les blocs de texte (paragraphes) de plusieurs lignes ou continuant de la dernière ligne de la colonne de gauche à la première ligne de la colonne de droite. L'utilisation de puces ne doit pas entraîner l'omission d'informations, mais rendre le texte visuellement plus facile à suivre.

Dans les groupes cibles canadiens (Santé Canada, 2007a), le grand public et les leaders d'opinion ont estimé que le style télégraphique avec des phrases courtes devait être utilisé, dans la mesure du possible, pour les étiquettes. De même, les agriculteurs qui ont participé à l'exercice ont indiqué que l'utilisation d'un mode de communication plus concis, comme des listes à puces avec un minimum de mots, améliorerait les étiquettes.

### **Recommandations pour les listes à puces**

- Le style télégraphique (listes à puces) avec un minimum de mots devrait être utilisé.
- Toutes les puces pour les mises en garde devraient être dans la même colonne.
- Autant que possible, une seule puce devrait apparaître sur chaque ligne.
- Seules des puces pleines rondes ou carrées devraient être utilisées.
- Les puces devraient être de la même couleur que les caractères utilisés sur la ligne.
- Le style des puces utilisées dans les encadrés ou les tableaux devrait être le même que sur le reste de l'étiquette.

### **5.2 Étapes numérotées**

Lors de la CLI de l'EPA, il a été recommandé que les instructions soient numérotées séquentiellement lorsque c'est approprié afin d'indiquer l'ordre des étapes à suivre pour l'utilisation d'un produit. Il est ainsi plus facile pour les utilisateurs de reprendre où ils étaient si leur lecture du mode d'emploi a été interrompue temporairement. Limiter tout le texte d'une étape à une seule ligne plutôt que de le faire courir sur plusieurs lignes rend aussi la lecture plus facile.

Les agriculteurs canadiens qui ont participé aux groupes cibles ont estimé que l'espace principal sur les étiquettes devrait être réservé aux informations qui leur sont destinées au sujet du produit comme la séquence des étapes à suivre quand ils le mélangent.

### **Recommandations pour les étapes numérotées**

- Autant que possible, tout le texte d'une étape numérotée devrait occuper une seule ligne, et non pas continuer sur plusieurs lignes.
- Les instructions devraient être numérotées si la séquence des étapes est importante, en particulier dans la rubrique Mode d'emploi.

### **6.0 Police**

« Style de caractère » et « police » sont souvent utilisés d'une manière interchangeable, mais une police, techniquement, est un style de caractère d'une taille particulière. La suggestion la plus fréquente pour toutes les catégories d'étiquettes considérées lors de la CLI a été d'utiliser des caractères plus grands, donc plus faciles à lire (phase II de la CLI). De la même manière, les groupes cibles canadiens (Santé Canada, 2007a) ont aussi exprimé le souhait d'avoir une taille de police plus grande qui est facile à lire.

Le Sous-comité sur l'étiquetage des produits du Groupe de travail sur les pelouses saines a recommandé que des lignes directrices soient préparées sur les styles et les tailles de police, qui définirait une taille de police minimum pour tout le texte de l'étiquette, et une taille de police plus grande que la taille minimum pour certaines informations très importantes, comme les numéros d'urgence.

## 6.1 Style de caractère

Les styles de caractère ne sont pas tous aussi lisibles les uns que les autres. Par conséquent, seuls les styles dont les lettres peuvent être facilement distinguées devraient être utilisés sur les étiquettes des produits (Singer et coll., 2003). Les différences dans la façon dont les styles de caractère sont conçus expliquent pourquoi les caractères d'un style peuvent paraître plus petits ou plus grands que ceux d'un autre style.

Les styles de caractère de type non linéal, comme Times New Roman, ont des lignes supplémentaires en tête et en pied de jambage de chaque lettre, tandis que les styles de caractère de type linéal n'ont pas ces lignes. Les styles de caractère de type non linéal sont utilisés pour la plupart du texte dans les livres et les revues (Singer et coll., 2003). Pour les messages courts ou les mots-indicateurs, où la lisibilité est ce qui importe le plus, les caractères utilisés devraient être de type linéal (Lehto, 1992).

Selon les exigences techniques régissant la présentation des informations dans le RPCCC (2001) [paragraphe 19(1)], les renseignements qui sont sous forme de mots doivent être imprimés en lettres linéales standard qui ne sont ni resserrées, ni élargies, ni décoratives. Arial, Helvetica, Futura, Letter Gothic et Univers sont des exemples de styles de caractère de type linéal.

Au Royaume-Uni, le *Labelling Handbook* (2002, révisé en 2004) du Pesticides Safety Directorate recommande l'utilisation d'un style de caractère Roman (caractères droits, simples et ne présentant aucune particularité) pour tout le corps du texte. Gill Sans et Helvetica sont des exemples de styles de caractère clairs lorsque la taille de la police est de 6 points (Pesticides Safety Directorate, 2002 [révisé en 2004]).

## 6.2 Taille

La taille des caractères, ou police, se mesure en « points », où 1 point équivaut à 1/72 de pouce ou à peu près 0,35 millimètre. Un point représente la distance approximative du haut d'une lettre majuscule au bas d'une lettre minuscule possédant un jambage descendant (par exemple, le bas du « j ») (Singer et coll., 2003). L'examen des articles publiés sur le sujet lors de la phase I de la CLI de l'EPA a révélé que le fait d'utiliser une police de grande taille améliorerait généralement la lisibilité. Voir l'annexe I pour une comparaison de la taille des caractères en Arial (linéal) et Times New Roman (non linéal).

Le RPCCC (2001) [paragraphe 19(1)] spécifie en outre que les styles de caractère de type linéal standard doivent avoir une force du corps importante. Les caractères doivent avoir une hauteur « X » supérieure au jambage ascendant ou descendant. Cette exigence est illustrée de la manière suivante à l'annexe 4 du RPCCC (2001) :

#### ILLUSTRATION — LETTRES LINÉALES STANDARD



Dans la 3<sup>e</sup> édition du *Label Review Manual* (2003) de l'EPA, il est précisé que la taille de la police sur une étiquette ne doit jamais être inférieure à 6 points, quel que soit le style de caractère utilisé. Cette exigence est en adéquation avec la norme Z535.4-1991 de l'American National Standards Institute relative aux étiquettes et panneaux de sécurité, selon laquelle une hauteur de bas de casse de 6 points devrait être la hauteur minimum pour les messages de sécurité. Le *Label Review Manual* propose également un modèle pour aider les titulaires à déterminer la taille de police à utiliser en fonction de la taille de l'étiquette. Une taille de police de 6 points est le minimum recommandé sur les étiquettes de 5 pouces carrés (12,5 centimètres carrés) et moins.

Au Royaume-Uni, le *Labelling Handbook* (2002, révisé en 2004) du Pesticides Safety Directorate recommande que les polices les plus grandes possibles par rapport à la taille des étiquettes soient utilisées pour les étiquettes de pesticides. Il recommande en outre que la taille de police minimum utilisée soit de 6 points (avec 1 point pour le gras), et que cette taille ne soit utilisée que si la taille du contenant exclut l'utilisation d'une police plus grande.

Dans les groupes cibles canadiens (Santé Canada, 2007a), les participants représentant le grand public ont estimé que la police pour certaines instructions essentielles ou vitales (par exemple, le numéro de téléphone d'urgence) devrait être plus grande que celle qui est utilisée pour les autres éléments de l'étiquette, afin que cette information n'échappe pas au consommateur.

#### **Recommandations pour le style de caractère et la taille**

- Des lettres linéales standard (styles de caractère Arial, Helvetica, etc.) qui ne sont ni resserrées, ni élargies, ni décoratives devraient être utilisées.
- La force du corps devrait être importante, ou les caractères devraient avoir une hauteur « X » supérieure au jambage ascendant ou descendant.
- La taille de police la plus grande possible par rapport à la taille de l'étiquette devrait être utilisée pour le corps du texte.
- Une police de 6 points et une hauteur de 2 mm au minimum devraient être utilisées pour le corps du texte.
- Pour le numéro d'urgence, la taille de la police devrait être plus grande que le minimum.

Les titulaires devraient continuer à consulter l'ARLA, au cas par cas, au sujet des exigences particulières relatives aux petites étiquettes de produits.

### **6.3 Titres**

Le paragraphe 26(2) du *Règlement sur les produits antiparasitaires* indique quelles rubriques (par exemple, MISES EN GARDE, PREMIERS SOINS) doivent apparaître en majuscules sur les étiquettes des produits antiparasitaires au Canada. Le fait de différencier la hauteur des lettres des mots-indicateurs de la hauteur des lettres du texte du message a été examiné par Braun et coll. en 1992. Braun et coll. ont constaté qu'une différence de 2 points entre la taille des caractères du mot-indicateur et la taille des caractères dans le corps de la mise en garde rendait la lecture de la mise en garde plus probable qu'une différence de 4 points. Vous trouverez à l'annexe II une comparaison de la taille des caractères pour un titre et un texte dans les polices Arial et Times New Roman.

Les caractères gras, le soulignement et différentes couleurs peuvent aussi être utilisés afin de mettre en évidence les titres de section. La section 7.0 de ce document sur le contraste des couleurs présente de plus amples détails quant à l'utilisation des couleurs pour les titres et le corps du texte.

### **6.4 Majuscules et minuscules**

Le texte d'un message peut être plus facilement lu lorsque des caractères majuscules et minuscules sont utilisés (United States Consumer Product Safety Commission, 1995). L'utilisation de majuscules seulement peut convenir pour les titres, les mises en garde ou les phrases courtes qui méritent une attention particulière. Cependant, l'utilisation de lettres minuscules et d'une majuscule initiale (en début de phrase) rend les phrases et les passages longs plus faciles à lire.

Par exemple :

La présente phrase suit ce modèle; elle est en minuscules avec une majuscule initiale.

CETTE PHRASE EST ÉCRITE TOUT EN MAJUSCULES. ELLE EST PLUS DIFFICILE À LIRE ET PEUT PRÊTER À CONFUSION, CAR LA FORME DES LETTRES EST MOINS VARIÉE.

#### **Recommandations pour les titres et les majuscules/minuscules**

- Il devrait y avoir une différence marquée entre les caractères du titre des rubriques et les caractères du corps du texte, par exemple, différence de taille de 2 points (0,7 mm), caractères gras, contraste de couleur ou soulignement.
- Le texte des étiquettes devrait être en majuscules et en minuscules.

## 7.0 Contraste des couleurs

Le contraste a un effet important sur la lisibilité du texte des étiquettes. Pour les produits de consommation dangereux, le RPCCC (2001) prévoit que « le contraste entre la couleur utilisée pour les renseignements et celle utilisée pour le fond doit équivaloir à au moins un écran de 70 % de noir sur blanc ». Vous trouverez à l'annexe III une comparaison d'un texte noir sur des fonds de différentes couleurs.

Bien que la pratique générale soit d'utiliser des caractères noirs sur un fond plus clair pour les blocs de texte, l'utilisation de caractères pâles très contrastés sur un fond foncé est aussi acceptable, en particulier lorsqu'il n'y a pas beaucoup de texte (Singer et coll., 2003). Il est bien indiqué dans les lignes directrices que la couleur et le contraste contribuent grandement à l'efficacité des mises en garde, et que la couleur ne devrait pas être surutilisée (Wolgalter et coll., 2002). Vous trouverez à l'annexe IV une comparaison de caractères de couleurs différentes sur un fond constant.

Au Royaume-Uni, les couleurs du fond et du texte de l'étiquette d'un produit sont laissées à la discrétion du demandeur ou du titulaire (*Labelling Handbook* du Pesticides Safety Directorate [2002, révisé en 2004]). Les personnes qui demandent l'homologation d'un produit antiparasitaire doivent s'assurer que le contraste est suffisant entre les caractères et le fond. Dans le *Labelling Handbook*, l'utilisation de combinaisons de couleurs qui rendraient la lecture du texte difficile est déconseillée (par exemple, rouge sur noir).

Dans les groupes cibles canadiens (Santé Canada, 2007a), les participants représentant le grand public ont estimé que l'utilisation de la couleur, du gras et du soulignement était le meilleur moyen de mettre en évidence les informations essentielles. Cela va dans le sens des résultats de l'étude qualitative réalisée lors de la phase II de la CLI de l'EPA, où les membres d'un groupe cible ont suggéré qu'une hiérarchie des mises en garde, reposant sur l'utilisation de la couleur, soit un élément d'un format d'étiquette normalisé. Cependant, lors de la phase II de la CLI, il a été recommandé d'examiner d'avantage l'utilisation de la couleur pour la mise en évidence des informations essentielles.

### **Recommandations pour le contraste des couleurs entre le texte imprimé et le fond**

- Le contraste des couleurs devrait être d'au moins 70 % entre un texte noir sur des fonds de différentes couleurs.
- Autant que possible, le contraste des couleurs devrait être d'au moins 90 % entre des caractères blancs ou de différentes couleurs sur un fond constant pour les titres de rubrique.

## 8.0 Pictogrammes et dessins

Les pictogrammes et dessins sont des représentations graphiques qui peuvent communiquer aux utilisateurs des informations que le texte ne peut transmettre aussi efficacement à lui seul. Lorsque les informations sont présentées graphiquement plutôt que textuellement, il y a plus de chance qu'un vaste éventail d'utilisateurs les comprennent. Cependant, les graphiques ne peuvent pas toujours remplacer le texte; en fait, ils ont tendance à être plus efficaces et mieux compris lorsqu'ils accompagnent le texte (Singer et coll., 2003).

Même si les photos peuvent être plus réalistes que les illustrations, elles peuvent aussi contenir des informations et des détails inutiles, qui pourront être omis dans les dessins au trait (Singer et coll., 2003). Dans l'ensemble, les articles sur le sujet donnent à penser que pour que les graphiques soient à la fois compréhensibles et immédiatement lisibles, le contenu illustré doit être concret, ne pas être plus complexe qu'il ne le faut, et ne pas dépendre d'un détail graphique mineur pour qu'un sens s'en dégage (Collins et Lerner, 1983).

Les pictogrammes et les dessins au trait devraient être clairs afin que le besoin d'interprétation soit réduit au minimum. Au Royaume-Uni, le *Labelling Handbook* du Pesticides Safety Directorate (2002, révisé en 2004) spécifie ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas en fait de graphisme sur les étiquettes. Selon le système du Pesticides Safety Directorate, les graphiques sur les pesticides sont acceptables s'ils :

- ne masquent pas ou n'encombrent pas le texte obligatoire de l'étiquette,
- ne trompent pas le lecteur au sujet du produit,
- ne sont pas utilisés à la place du texte requis.

Le paragraphe 23(2) du *Règlement sur les produits antiparasitaires* exige que les graphiques ou symboles qui figurent sur l'étiquette de marché d'un produit antiparasitaire ne masquent pas les renseignements exigés et n'en obscurcissent pas le sens.

### 8.1 Pictogrammes

Les pictogrammes sont des représentations graphiques ou illustrations qui apparaissent sur les étiquettes de pesticides. S'ils sont utilisés pour montrer une séquence d'actions, ils peuvent illustrer l'effet d'actions précédentes. Les symboles, les pictogrammes et les autres éléments visuels couramment utilisés et normalisés, comme le cercle avec la barre oblique qui est utilisé comme un symbole d'interdiction, sont généralement fiables, même si un « X » peut être plus parlant pour certains publics (Singer et coll., 2003).

Les pictogrammes de mise en garde (symboles) et leurs mots-indicateurs associés qui indiquent la nature et le degré du danger principal inhérent aux produits antiparasitaires feront l'objet d'un projet de directive lorsque le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques sera mis en œuvre au Canada. Un texte descriptif accompagne souvent les pictogrammes et sert à renforcer le graphique en décrivant un événement ou le déroulement d'une action.

## 8.2 Dessins

Des dessins ou illustrations sont souvent utilisés sur les étiquettes de pesticides pour aider l'utilisateur à déterminer où le texte est situé, par exemple une flèche indiquant à quel endroit il faut tirer sur l'étiquette. Les dessins constituent une solution économique et polyvalente, mais il faut souvent les interpréter s'ils ne sont pas bien faits (Singer et coll., 2003). Le dessin le plus utile est un dessin qui est précis et qui n'a pratiquement pas besoin d'être interprété.

Les dessins au trait peuvent permettre de montrer des parties qui sont normalement cachées ou difficiles à voir (par exemple des détails de coupe ou des coupes transversales). Il est important de représenter le point de vue du consommateur sur tous les dessins. Les dessins au trait ou illustrations peuvent servir à montrer exactement ce que les consommateurs devraient faire, à réduire au minimum l'encombrement et la confusion, et à attirer l'attention des consommateurs sur les informations importantes. Si plusieurs graphiques sont utilisés pour montrer une séquence d'actions, le consommateur doit voir l'effet de ses actions précédentes sur le graphique suivant (Singer et coll., 2003).

Le *Règlement sur les produits antiparasitaires* [paragraphe 23(2)] exige que les graphiques ou symboles qui figurent sur l'étiquette de marché d'un produit antiparasitaire au Canada ne masquent pas les informations exigées et n'en obscurcissent pas le sens. Ce document fournit des lignes directrices pour la création de pictogrammes et de dessins clairs qui complètent le texte.

### Recommandations pour les pictogrammes et les dessins

Les pictogrammes et les dessins devraient :

- attirer l'attention de l'utilisateur;
- communiquer fidèlement le message voulu;
- être utilisés de préférence à des photos pour montrer l'objet ou l'organisme nuisible souhaité;
- être accompagnés d'un texte placé sous l'illustration ou au moins sur la même ligne ou au même niveau;
- représenter les effets des actions précédentes dans le prochain graphique, s'ils servent à illustrer une séquence d'actions.

Les pictogrammes et les dessins au trait ne devraient pas :

- surcharger l'étiquette;
- remplacer le texte obligatoire
- obliger l'utilisateur à devoir déduire un sens;
- être trompeurs ou sans rapport avec l'usage prévu du produit.



## 9.0 Disposition normalisée

De nombreux participants à la CLI ont estimé qu'un format d'étiquette normalisé (par exemple, le même genre de disposition pour chaque produit, c'est-à-dire la même position des rubriques sur toutes les étiquettes et utilisation des mêmes styles de caractères) encouragerait les consommateurs à lire les étiquettes plus souvent ou à les lire d'une manière plus complète. Selon les participants, la normalisation était aussi de nature à aider les consommateurs à trouver l'information sur les étiquettes plus facilement et rapidement.

Dans les groupes cibles canadiens, aucun consensus n'est apparu au sujet de la normalisation de la disposition des informations sur les étiquettes de pesticides (Santé Canada, 2007a). Seuls les participants représentant le domaine de l'agriculture ont estimé qu'il était nécessaire que les étiquettes soient davantage normalisées. Une disposition normalisée pour les instructions relatives aux zones tampons sera présentée dans un document de principes de l'ARLA sur les zones tampons en milieu agricole.

## 10.0 Limitations

L'amélioration des étiquettes des produits antiparasitaires ne garantit pas forcément une plus grande conformité aux instructions figurant sur l'étiquette. L'efficacité avec laquelle les étiquettes amènent l'utilisateur à se conformer aux instructions serait déterminée par cinq étapes (Conzola et Wogalter, 2001). Les deux premières étapes consistent à attirer l'attention du lecteur et à faire en sorte que l'information soit compréhensible, tandis que les attitudes et les croyances du consommateur, sa motivation et son comportement déterminent s'il suivra les instructions.

Le présent document et les *Lignes directrices pour l'amélioration des énoncés des étiquettes pour les produits antiparasitaires à usage domestique* ne portent que sur les deux premières étapes visant à amener l'utilisateur à se conformer aux instructions, c'est-à-dire capter l'attention du lecteur et s'assurer que l'information est compréhensible. Pour minimiser encore le risque associé à l'utilisation des pesticides, l'ARLA continuera d'informer la population et de la sensibiliser à l'importance de suivre les instructions figurant sur les étiquettes des produits antiparasitaires. De plus, si la présence de risques inacceptables associés à l'utilisation d'un pesticide est portée à la connaissance de l'ARLA, ou si toute violation de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et du *Règlement sur les produits antiparasitaires* est connue ou soupçonnée, l'ARLA fera enquête.

## 11.0 Résumé des recommandations

### Encadrés, tableaux et espace blanc

- Les encadrés et tableaux devraient être utilisés afin d'attirer l'attention de l'utilisateur sur les sections les plus importantes de l'étiquette comme les instructions de premiers soins, les mises en garde ou le mode d'emploi.
- Les encadrés devraient être disposés verticalement sur les aires d'affichage des étiquettes.
- Le style et la taille des caractères dans les encadrés et les tableaux devraient être les mêmes que sur le reste de l'étiquette.

- Les informations présentées en tableaux devraient être clairement divisées et ne devraient idéalement pas avoir plus de trois colonnes.
- L'espace blanc devrait être utilisé aussi généreusement que possible sur les étiquettes, quelle que soit leur taille, et aussi entre les lignes de texte pour que les lettres ne se touchent pas.

### **Paragraphe modifiés**

- Les sous-titres devraient être utilisés pour organiser clairement les longs paragraphes.
- Des mots et des phrases devraient être mis en évidence afin d'aider le lecteur à repérer les informations essentielles.

### **Listes à puces**

- Le style télégraphique (listes à puces) avec un minimum de mots devrait être utilisé.
- Toutes les puces pour les mises en garde devraient être dans la même colonne.
- Autant que possible, une seule puce devrait apparaître sur chaque ligne.
- Seules des puces pleines rondes ou carrées devraient être utilisées.
- Les puces devraient être de la même couleur que les caractères utilisés sur la ligne.
- Le style des puces utilisées dans les encadrés ou les tableaux devrait être le même que sur le reste de l'étiquette.

### **Étapes numérotées**

- Autant que possible, tout le texte d'une étape numérotée devrait occuper une seule ligne, et non pas continuer sur plusieurs lignes.
- Les instructions devraient être numérotées si la séquence des étapes est importante, en particulier dans la rubrique Mode d'emploi.

### **Style de caractère et taille**

- Des lettres linéales standard (styles de caractère Arial, Helvetica, etc.) qui ne sont ni resserrées, ni élargies, ni décoratives devraient être utilisées.
- La force du corps devrait être importante, ou les caractères devraient avoir une hauteur « X » supérieure au jambage ascendant ou descendant.
- La taille de police la plus grande possible par rapport à la taille de l'étiquette devrait être utilisée pour le corps du texte.
- Une police de 6 points et une hauteur de 2 mm au minimum devraient être utilisées pour le corps du texte.
- Pour le numéro d'urgence, la taille de la police devrait être plus grande que le minimum.

### **Titres et majuscules/minuscules**

- Il devrait y avoir une différence marquée entre les caractères du titre des rubriques et les caractères du corps du texte, par exemple, différence de taille de 2 points (0,7 mm), caractères gras, contraste de couleur ou soulignement.
- Le texte des étiquettes devrait être en majuscules et en minuscules.

### **Contraste des couleurs entre le texte imprimé et le fond**

- Le contraste des couleurs devrait être d'au moins 70 % entre un texte noir sur des fonds de différentes couleurs.
- Autant que possible, le contraste des couleurs devrait être d'au moins 90 % entre des caractères blancs ou de différentes couleurs sur un fond constant pour les titres de rubrique.

### **Pictogrammes et dessins**

Les pictogrammes et les dessins devraient :

- attirer l'attention de l'utilisateur;
- communiquer fidèlement le message voulu;
- être utilisés de préférence à des photos pour montrer l'objet ou l'organisme nuisible souhaité;
- être accompagnés d'un texte placé sous l'illustration ou au moins sur la même ligne ou au même niveau;
- représenter les effets des actions précédentes dans le prochain graphique s'ils servent à illustrer une séquence d'actions.

Les pictogrammes et les dessins au trait ne devraient pas :

- surcharger l'étiquette;
- remplacer le texte obligatoire;
- obliger l'utilisateur à devoir déduire un sens;
- être trompeurs ou sans rapport avec l'usage prévu du produit.

## **12.0 Mise en œuvre**

La mise en œuvre de ces lignes directrices pour la conception des étiquettes de marché repose sur le bon vouloir des intéressés. Les changements seront apportés aux étiquettes de marché, et non aux énoncés des étiquettes présentés aux fins d'homologation ou de modification. En vertu du processus électronique d'approbation des étiquettes utilisé actuellement au Canada, le texte sur les étiquettes de produits antiparasitaires proposées est vérifié électroniquement. Ce processus ne permet pas la vérification de l'étiquette de marché finale imprimée.

L'ARLA utilisera ce document d'orientation pour ses vérifications périodiques des étiquettes de marché et ses vérifications ponctuelles sur le marché. De plus, l'ARLA se réserve le droit de vérifier les étiquettes de marché à tout moment. Les étiquettes de marché des titulaires peuvent aussi être vérifiées pendant le processus de renouvellement de l'homologation si l'ARLA demande expressément à ce que ces étiquettes lui soient fournies.

## Liste des abréviations

ARLA	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
CLI	<i>Consumer Labeling Initiative</i> (États-Unis)
EPA	United States Environmental Protection Agency
RPCCC	<i>Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation</i>



## Annexe I Comparaison de la taille des caractères en Arial et Times New Roman

Taille	Arial (type linéal)	Time New Roman (type non linéal)
Titre 6 Corps 6	<b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent entrer en contact avec le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.	<b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent entrer en contact avec le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.
Titre 8 Corps 6	<b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent entrer en contact avec le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.	<b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent entrer en contact avec le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.
Titre 9 Corps 7	<b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.	<b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.
Titre 10 Corps 8	<b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.	<b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.
Titre 11 Corps 9	<b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.	<b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.
Titre 12 Corps 10	<b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.	<b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.



## Annexe II Comparaison de la taille des caractères utilisée pour le titre et le corps du texte en Arial et Times New Roman

Taille	Arial	Times New Roman
Titre 8 Corps 8	<p><b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.</p>	<p><b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.</p>
Titre 9 Corps 8	<p><b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.</p>	<p><b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.</p>
Titre 10 Corps 8	<p><b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.</p>	<p><b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.</p>
Titre 11 Corps 8	<p><b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.</p>	<p><b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.</p>
Titre 12 Corps 8	<p><b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent être atteints par le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.</p>	<p><b>MODE D'EMPLOI</b> Tournez légèrement le bec ajustable et appuyez sur le déclencheur. Ajustez le bec pour obtenir la forme de jet voulue. Assurez-vous de couvrir le haut et le bas des feuilles. Pour être tués, les insectes doivent entrer en contact avec le jet. Utilisez avec précaution sur les jeunes plantes et les nouvelles pousses. Vaporisez tôt le matin ou le soir.</p>





---

**Annexe III Texte noir constant sur des fonds de différentes couleurs**

	Texte noir (contraste 100 %)
	Texte noir (contraste 90 %)
	Texte noir (contraste 80 %)
	Texte noir (contraste 70 %)
Contraste 60 % :	Texte noir (contraste 60 %)
Contraste 50% :	Texte noir (contraste 50 %)
Contraste 40% :	Texte noir (contraste 40 %)
Contraste 30 % :	Texte noir (contraste 30 %)
Contraste 20 % :	Texte noir (contraste 20 %)
Contraste 10 % :	Texte noir (contraste 10%)
Contraste 0 % :	Texte noir (ombrage 0%)



---

**Annexe IV Caractères de couleurs différentes sur un fond constant**

**Contraste 100 %**

**Contraste 90 %**

**Contraste 80 %**

**Contraste 70 %**

Contraste 60 % :

**Contraste 60 %**

Contraste 50 % :

**Contraste 50 %**

Contraste 40 % :

**Contraste 40 %**

Contraste 30 % :

**Contraste 30 %**

Contraste 20 % :

**Contraste 20 %**

Contraste 10 % :

**Contraste 10 %**

Contraste 0 % :

**Contraste 0 %**



## Références

American National Standards Institute 1991. *American national standard on product safety signs and labels: Z535.4*, Washington, D.C., National Electrical Manufacturers Association.

*Assessment of Proposed Requirements for Precautionary Labelling Elements 1994*. Optima Consultants pour le Bureau de la sécurité des produits, Santé Canada, 1994:82.

Association canadienne de santé publique, *De bons remèdes pour les aînés : Lignes directrices sur la rédaction des documents et la conception des emballages des médicaments sur ordonnance*, 2002, 15 p.

Braun, C.C., C. Silver et B.R. Stock 1992. *Likelihood of reading warnings: The effect of fonts and font sizes*. Proceedings of the Human Factors Society 36<sup>th</sup> Annual Meeting, 926-930, Santa Monica, CA, The Human Factors Society.

Braun, C.C et N.C. Silver 1995. *Interaction of signal word and colour on warning labels: differences in perceived hazard and behavioral compliance*, Ergonomics: **38**: 2207–2220.

Collins, B.L. et N.D. Lerner 1983. *An evaluation of exit symbol visibility* NBSIR 82-2485, Washington, D.C., National Bureau of Standards.

Commissaire à l'environnement et au développement durable 2003. La gestion des pesticides : sécurité et accès sur le marché  
[http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_cesd\\_200310\\_01\\_f\\_12935.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_200310_01_f_12935.html).

Conzola, V.C. et M.S. Wolgalter 2001. *A communications — human information processing (CHIP) approach to warning effectiveness in the workplace*, Journal of Risk Research **4**:309–322.

Health and Safety Executive, Royaume-Uni 2002. *The Idiot's Guide to CHIP*  
<http://www.hse.gov.uk/pubns/indg350.pdf>.

Hellier E., J. Edworthy, N. Derbyshire et A. Costello 2006. *Considering the impact of medicine label safety design characteristics on patient safety*, Ergonomics **49**: 617–630.

Lehto, M.R. 1992. *Designing warning signs and warning labels: Part I – Guidelines for the practitioner*, International Journal of Industrial Ergonomics **10**: 109.

Luximon A, L.W. Chung et R.S. Gooetilleke 1998. *Safety signal words and colour codes: the perception of implied hazard by Chinese people*, Proceedings of the 5<sup>th</sup> Pan-Pacific Conference on Occupational Ergonomics, 30–33.

*Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870), Loi sur les aliments et drogues 1985*, ministère de la Justice du Canada <http://laws.justice.gc.ca/fr/showdoc/cr/C.R.C.-ch.870//fr?page=1>  
<http://laws.justice.gc.ca/en/F-27/C.R.C.-c.870/126418.html#rid-126423>.

---

*Règlement sur les produits antiparasitaires* (DORS/2006-124), *Loi sur les produits antiparasitaires* 2002, ministère de la Justice de Canada  
<http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cr/DORS-2006-124>.

*Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation, Loi sur les produits dangereux* 2001 (DORS/2001-269), ministère de la Justice du Canada  
<http://laws.justice.gc.ca/fr/showdoc/cr/DORS-2001-269///fr?page=1>.

Royaume-Uni, Pesticides Safety Directorate, 2002 (révisé en 2004). *The Labelling Handbook*  
<http://www.pesticides.gov.uk/approvals.asp?id=872>.

Santé Canada 2007a. *Focus Testing of Pesticide Messages and Labels* (HC POR 06-99) (texte en français) <http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsdc/por-ef/health/2007/425-06/sommaire.pdf>.

Santé Canada 2007b. *Explorer les attitudes et comportements canadiens entourant les produits chimiques et les produits de consommation*, Santé Canada, mars 2007.

Sattler, B., B. Lippy et T.G. Jordan 1997. *Hazard communication: a review of the science underpinning the art of communication for health and safety*  
<http://www.osha.gov/SLTC/hazardcommunications/hc2inf2.html>.

*Singer, J.P., G.M. Balliro et N.D. Lerner 2003. Manufacturer's Guide to Developing consumer product instructions*, n° de contrat : CPSC-S-02-1215, U.S. Consumer Product Safety Commission <http://www.cpsc.gov/library/foia/foia04/os/guide.pdf>.

United States Consumer Product Safety Commission 1995. *Product Labeling Guide Literature Review*, par B.M. Kotwal et N.D.Lerner, COMSIS Corporation, contrat CPSC-C-93-1132.

United States Environmental Protection Agency 1996. *Consumer Labeling Initiative Phase I Report* <http://www.epa.gov/pesticides/regulating/labels/cli-research.htm>.

United States Environmental Protection Agency 1996. *Consumer Labeling Initiative Phase II Report* <http://www.epa.gov/pesticides/regulating/labels/cli-research.htm>.

United States Environmental Protection Agency, *Label Review Manual*, 3<sup>e</sup> édition, Office of Prevention, Pesticides & Toxic Substances, EPA735-B-03-001, août 2003.  
<http://www.epa.gov/oppead1/labeling/lrm/labelreviewmanual.pdf>

United States Environmental Protection Agency 2007. *Electronic Code of Federal Regulations, Title 40: Protection of the Environment, Part 156: Labeling Requirements for Pesticides and Devices* <http://ecfr.gpoaccess.gov/cgi/t/text/text-idx?c=ecfr;sid=96e5e123938d18cee7cedb160703da35;rgn=div5;view=text;node=40%3A23.0.1.1>.

Wolgate, M.S., A.B. Magurno, A.W. Carter, J.A. Swindell, W.J. Vigilante et J.G. Daurity 1995. *Hazard associations of warning header components*, Proceedings of the Human Factors and Ergonomics Society 39<sup>th</sup> Annual Meeting, 979–983.

Wogalter, M., V. Conzola et T.L. Smith-Jackson 2002. *Research-based guidelines for warning design and evaluation*, Applied Ergonomics **33**: 219–230.